



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE ASSEMBLÉE STATUTAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2020

Par souci de Santé publique, la MRC de Thérèse-De Blainville (MRCTDB) tient à appliquer avec sérieux, la liste de mesures jugées prioritaires émise par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), laquelle découle de l'état d'urgence sanitaire en lien avec la COVID-19.

Ces mesures permettent aux municipalités régionales de comté de continuer d'exercer leur responsabilité en adaptant certaines règles à la situation exceptionnelle à laquelle la population québécoise est confrontée.

La MRCTDB a tenu sa séance du conseil du 16 décembre 2020 par vidéoconférence. Par ailleurs, monsieur Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier, était présent dans la salle du conseil sise à son siège social. Le processus de délibérations a été enregistré et diffusé dans www.mrc-tdb.org à la section documentation/procès-verbaux.

À l'assemblée statutaire du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le mercredi 16 décembre 2020 à 15h30, sont présents en vidéoconférence les représentants de chacune des municipalités suivantes:

Madame Marlene Cordato, mairesse	Ville de Boisbriand
Monsieur Gilles Blanchette, maire	Ville de Bois-des-Filion
Monsieur Jean Comtois, maire	Ville de Lorraine
Monsieur Eric Westram, maire	Ville de Rosemère
Monsieur Guy Charbonneau, maire	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
Madame Sylvie Surprenant, mairesse	Ville de Sainte-Thérèse

formant quorum sous la présidence de monsieur le préfet Richard Perreault, maire de la Ville de Blainville

Est également présent dans la salle du conseil:

Monsieur Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier	MRC de Thérèse-De Blainville
---	------------------------------

2020-12-221

OBJET : Ouverture et suspension de l'assemblée

Il est proposé par	Madame Marlene Cordato Mairesse de Ville de Boisbriand
appuyé par	Monsieur Eric Westram Maire de Ville de Rosemère

QUE l'assemblée statutaire du mercredi 16 décembre 2020 soit et est ouverte et suspendue, afin de permettre aux membres du conseil de terminer l'agenda du comité plénier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-12-222

OBJET : Période de questions

Le secrétaire-trésorier, monsieur Kamal El-Batal, confirme qu'aucune question n'a été reçue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

2020-12-223

OBJET : Adoption – Ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté :

1. **Ouverture et suspension de l'assemblée**
2. **Période de questions**
3. **Adoption de l'ordre du jour**
4. **Approbation et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 novembre 2020**
5. **Aménagement, gestion des cours d'eau, environnement et rénovation domiciliaire**
 - 5.1. **Résolution** – Adoption - Projet de règlement #20-01 amendant le Schéma d'aménagement et de développement 2005 afin de modifier certaines dispositions relatives aux mesures de sécurité en bordure du réseau ferroviaire
 - 5.2. **Résolution** – Adoption du document indiquant la nature des modifications - Projet de règlement #20-01
 - 5.3. **Résolution** – Processus de consultation écrite (arrêté #2020-074 du 2 octobre 2020) – Projet de règlement #20-01
6. **Développement économique de la MRC**
 - 6.1. **Résolution** – Ratification des décisions des membres du Comité Aide d'Urgence aux PME et OSBL – Covid-19 – Rencontres des 11 et 19 novembre 2020
7. **Gestion administrative, financière et du personnel**
 - 7.1. **Dépôt** – Liste de la correspondance au 16 décembre 2020
 - 7.2. **Résolution** – Adoption des comptes payés et à payer du 26 novembre au 16 décembre 2020
 - 7.3. **Résolution** – Convention de quittance et transaction – Dossier no : 700-17-005051-080 – Carrière Saint-Eustache – Ville de Boisbriand et MRC de Thérèse-De Blainville – Ratification de l'autorisation de signature accordée au Directeur général et Secrétaire-trésorier de la MRC le 25 novembre 2020
 - 7.4. **Résolution** - Action du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) – Octroi de mandat à Cyclone Design Communications (CDC) – Affiches directionnelles numériques du Patrimoine gourmand de la MRC
 - 7.5. **Résolution** – La MRC veut mandater une des villes de la MRC pour deux mandats (Rédaction de devis et appel d'offres public) – Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM)
 - 7.6. **Résolution** - Demande d'aide supplémentaire au ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) en matière d'Aide d'urgence aux PME – Programme Aide d'Urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) incluant le volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM)
8. **Dossiers régionaux et métropolitains**
 - 8.1. **Résolution** – Appui à la Coalition Santé Laurentides
 - 8.2. **Résolution** – Appui à l'organisme Écoute agricole – Processus d'admissibilité au Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) des Laurentides
 - 8.3. **Résolution** – Autorisation de signature par le directeur général – Accord de regroupement pour la campagne Laurentides en emploi (CLE)



N° de résolution
ou annotation

2020-12-224

2020-12-225

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

9. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OBJET : Adoption et suivi – Procès-verbal de la séance ordinaire du
25 novembre 2020

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine

QUE l'adoption du procès-verbal de la séance du conseil tenue le 25 novembre 2020 soit
et est adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OBJET : Adoption – Projet de règlement #20-01 amendant le Schéma
d'aménagement et de développement 2005 afin de modifier certaines
dispositions relatives aux mesures de sécurité en bordure du réseau
ferroviaire

ATTENDU QUE la MRC de Thérèse-De Blainville est soumise à l'application de la *Loi sur
l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville a adopté le règlement numéro
01-03.3 édictant son schéma d'aménagement et de développement (SAD), lequel est entré
en vigueur le 14 mars 2005;

ATTENDU QUE par sa résolution #2020-420 adoptée à la séance du 5 octobre 2020, la Ville
de Sainte-Thérèse demande à la MRC de Thérèse-De Blainville de modifier l'article 8.2.2 de
son schéma d'aménagement pour permettre la construction de bâtiments résidentiels de
faible densité ainsi que la reconstruction de bâtiments résidentiels le long de l'emprise
ferroviaire;

ATTENDU QUE par sa résolution #2020-11-409 adoptée à la séance du 9 novembre 2020, la
Ville de Rosemère demande à la MRC de Thérèse-De Blainville de modifier le schéma
d'aménagement, plus spécifiquement l'article 8.2.2, afin de permettre la construction de
nouveaux bâtiments de faible densité, incluant leur reconstruction, le long de l'emprise
ferroviaire;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC peut modifier son schéma d'aménagement et de
développement (SAD) conformément à l'article 47 de la *Loi sur l'aménagement et
l'urbanisme*;

ATTENDU QUE les modifications demandées concernent les dispositions sur les mesures de
sécurité en bordure du réseau ferroviaire insérées au SAD lors de l'élaboration du règlement
#14-03 «Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement afin d'assurer
sa conformité au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la
communauté métropolitaine de Montréal (CMM) règlement de concordance »;

ATTENDU les échanges entre la MRC et la CMM concernant une éventuelle modification
respectant les objectifs du PMAD;

ATTENDU QUE la modification souhaitée a pour objectif de réduire la marge exigée de
30 mètres d'une emprise d'une voie ferrée, dans certains cas particuliers;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU QUE cela concerne des secteurs anciens situés le long de l'emprise ferroviaire, étant majoritairement construits et dont la trame urbaine existante ne permet pas la construction ou la reconstruction d'immeuble à 30 mètres de l'emprise d'une voie ferrée, notamment dans les cas de :

- Construction d'immeuble sur un terrain intercalaire (terrain vacant situé entre d'autres terrains construits);
- Reconstruction de certains immeubles;

ATTENDU QU'un avis de motion du Projet de règlement #20-01 a été dûment donné à une séance tenue le 25 novembre 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Guy Charbonneau
 Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Madame Marlene Cordato
 Mairesse de Ville de Boisbriand

QUE le Conseil de la MRC de Thérèse De-Blainville adopte, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Projet de Règlement #20-01 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville, tel que déposé au Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-12-226

OBJET : Adoption du document indiquant la nature des modifications (Projet de règlement #20-01

ATTENDU QUE conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*; le conseil de la MRC (art. 53.11.4) doit adopter, en même temps que tout projet de règlement modifiant son Schéma, un document qui indique la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter, advenant la modification du Schéma d'aménagement et de développement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Guy Charbonneau
 Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Madame Marlene Cordato
 Mairesse de Ville de Boisbriand

QUE soit adopté le document déposé au conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville précisant la nature des modifications que pourront apporter les municipalités locales dans le cadre du Règlement #20-01, une fois entrée en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-12-227

OBJET : Processus de consultation écrite (arrêté #2020-074 du 2 octobre 2020) – Projet de règlement #20-01

ATTENDU QU'à la présente séance, le conseil de la MRC a adopté le Projet de règlement #20-01

ATTENDU QUE conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q, c. A-19.1) (art. 53 à 53.4.); le conseil de la MRC doit tenir une consultation publique sur un projet de règlement modifiant le Schéma;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU QUE conformément à l'arrêté ministériel #2020-074 du Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) en date du 2 octobre 2020, le conseil de la MRC doit effectuer une consultation écrite, en remplacement de la consultation publique, sur un projet de Règlement adopté afin de recueillir les commentaires des intéressés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Madame Marlene Cordato
Mairesse de Ville de Boisbriand

QU'une consultation écrite sur le Projet de règlement #20-01 sera tenue jusqu'au 23 janvier 2021 et que sa diffusion aura lieu en visioconférence lors de la séance du 24 février 2021 à 14 h, conformément à l'arrêté ministériel #2020-074 daté du 2 octobre 2020;

QUE conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q, c. A-19.1) le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, à l'égard du Projet de règlement #20-01 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement, crée une commission composée du préfet M. Richard Perreault à titre de président, de la préfète suppléante Mme Sylvie Surprenant et du secrétaire-trésorier, M. Kamal El-Batal, afin de recevoir les commentaires suite à la période de consultation écrite;

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville délègue, au directeur général et secrétaire-trésorier, l'habileté de déterminer la période et les modalités de cette consultation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-12-228

OBJET : Ratification des décisions des membres du Comité Aide d'Urgence aux PME et OSBL – Covid-19 – Rencontres des 11 et 19 novembre 2020

ATTENDU le contexte du Covid-19 et ses impacts sur les besoins en fonds de roulement des PME de la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU le Fonds d'Aide d'urgence aux PME et le Volet AERAM mis sur pied par le Ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec et qui est administré par le réseau des MRC du Québec;

ATTENDU la résolution du conseil #2020-04-67;

ATTENDU les explications fournies aux membres du conseil de la MRC lors de la séance du 16 décembre 2020 concernant l'état de situation des prêts accordés et refusés par le Comité du Fonds d'Aide d'urgence aux PME les 11 et 19 novembre dernier;

ATTENDU les décisions des membres du Comité Aide Urgence aux PME lors de la rencontre en visioconférence le 11 novembre 2020 et qui se déclinent en ci-après :



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution
ou annotation

TABLEAU SYNTHÈSE - COMITÉ FONDS D'AIDE D'URGENCE DU 11 NOVEMBRE 2020										
ENTREPRISE	Ville	PRÊT	\$ DEMANDÉ	RECOMM.	NOUV. PRÊT	\$ PARDONNÉ	NOUV. PARDON	Mor. Add.	DÉCISION	ATTRIBUE
Bikeshield protection	Blainville	PAU	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	N/A			Oui	50 000 \$
Centre dentaire Emmanuelle Seica	Blainville	PAU	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	N/A			Oui	50 000 \$
Création délica	Rosemère	PAU	50 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	N/A		3	Oui	25 000 \$
École expression danse	Blainville	AERAM	19 254 \$	19 254 \$	19 254 \$	6 382 \$	8 508 \$		Oui	19 254 \$
Dic Ann's	Sainte-Thérèse	AERAM	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	17 328 \$	19 973 \$	3	Oui	50 000 \$
Restaurant Trattoria La volta	Sainte-Thérèse	AERAM	28 338 \$	28 338 \$	37 784 \$	22 562 \$	23 680 \$		Oui	37 784 \$
La maison François	Sainte-Thérèse	AERAM	18 348 \$	18 348 \$	24 464 \$	13 773 \$	18 364 \$		Oui	24 464 \$
Prohibition bar (Ste-Thérèse)	Sainte-Thérèse	AERAM	39 558 \$	39 558 \$	50 000 \$	10 781 \$	14 308 \$		Oui	50 000 \$
Blainville salade sensation	Blainville	AERAM	44 292 \$	44 292 \$	44 292 \$	17 943 \$	29 524 \$		Oui	44 292 \$
Café dépôt Gelato	Rosemère	AERAM	21 956 \$	21 956 \$	21 956 \$	3 053 \$	4 071 \$	3	Oui	21 956 \$
Jardin thai inc.	Rosemère	AERAM	46 368 \$	24 345 \$	32 460 \$	19 476 \$	25 968 \$		Oui	32 460 \$
Restaurant Kyngio	Blainville	AERAM	45 990 \$	45 990 \$	45 990 \$	23 511 \$	31 348 \$		Oui	45 990 \$
Studio moov	Boisbriand	AERAM	27 553 \$	27 553 \$	27 553 \$	6 920 \$	9 227 \$	4	Oui	27 553 \$
Arousse	Sainte-Thérèse	AERAM	23 410 \$	23 410 \$	25 880 \$	6 513 \$	9 284 \$		Oui	25 880 \$
Coco mania	Blainville	AERAM	18 700 \$	18 700 \$	19 947 \$	9 228 \$	12 304 \$		Oui	19 947 \$
Café dépôt Blainville	Blainville	AERAM	26 770 \$	26 770 \$	35 588 \$	7 662 \$	10 216 \$		Oui	35 588 \$
Pied d'Oule	Sainte-Thérèse	AERAM	41 411 \$	41 411 \$	50 000 \$	25 083 \$	33 444 \$		Oui	50 000 \$
Le friand d'oeuf	Sainte-Thérèse	AERAM	17 022 \$	17 022 \$	22 697 \$	13 618 \$	18 158 \$		Oui	22 697 \$
Karaté sunfuki Blainville	Blainville	AERAM	46 238 \$	11 560 \$	15 416 \$	2 946 \$	3 928 \$		Oui	15 416 \$
Bistrot MM Station culinaire	Blainville	AERAM	15 534 \$	15 534 \$	19 621 \$	6 638 \$	8 951 \$	3	Oui	19 621 \$
Cabane à sucre d'Amours	SADP	AERAM	32 456 \$	32 456 \$	50 000 \$	25 965 \$	38 760 \$		Oui	50 000 \$
Café dépôt (Roberto Clarizio)	Rosemère	AERAM	21 489 \$	21 489 \$	28 442 \$	15 829 \$	21 105 \$		Oui	28 442 \$
Studio être pilates	Blainville	AERAM	14 509 \$	14 509 \$	19 344 \$	2 877 \$	3 836 \$		Oui	19 344 \$
Belles formes	Blainville	AERAM	27 317 \$	5 827 \$	7 768 \$	4 662 \$	6 216 \$		Oui	7 768 \$
Centre récréatif O'volt Blainville	Blainville	AERAM	49 377 \$	49 377 \$	50 000 \$	32 777 \$	40 000 \$	3	Oui	50 000 \$
L'oeufrier	Blainville	AERAM	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	25 735 \$	34 314 \$		Oui	50 000 \$
			1 083 512 \$	877 877 \$	873 456 \$	321 212 \$	425 387 \$			873 456 \$

ATTENDU les décisions des membres du Comité Aide Urgence aux PME lors de la rencontre en visioconférence le 19 novembre 2020 et qui se déclinent en ci-après

TABLEAU SYNTHÈSE - COMITÉ FONDS D'AIDE D'URGENCE DU 19 NOVEMBRE 2020							
ENTREPRISE	Ville	PRÊT	\$ DEMANDÉ	RECOMM.	NOUV. PRÊT	\$ PARDONNÉ	NOUV. PARDON
Krèmecébon	Ste-Thérèse	AERAM	23 712 \$	7 767 \$	10 356 \$	6 213 \$	8 284 \$
9031-7835 Qc inc. (Restaurant La verdure)	Blainville	AERAM	50 000 \$	40 000 \$	50 000 \$	11 912 \$	15 883 \$
Karaté sportif Blainville	Blainville	AERAM	24 032 \$	6 582 \$	8 776 \$	5 265 \$	7 020 \$
9349-8590 Qc inc. (Restaurant scala)	Rosemère	AERAM	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	33 732 \$	40 000 \$
Tristar Rive-Nord	Blainville	AERAM	13 827 \$	13 827 \$		8 862 \$	
9253-7018 Qc inc. (Au petit chalet)	Blainville	AERAM	49 328 \$	49 328 \$	50 000 \$	14 540 \$	19 386 \$
9366-5511 Qc inc. (Archibald Blainville)	Blainville	AERAM	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	40 000 \$	40 000 \$
9036-3805 Qc inc. (Chez Milot)	Boisbriand	AERAM	38 223 \$	22 942 \$	30 588 \$	18 354 \$	24 472 \$
9186-1468 Qc inc. (Presse-café Boisbriand)	Boisbriand	AERAM	34 581 \$	34 581 \$	44 502 \$	6 462 \$	8 616 \$
			387 030 \$	325 027 \$		145 340 \$	

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville ratifie les décisions du Comité Aide d'Urgence aux PME prises les 11 et 19 novembre dernier quant aux octrois des prêts PAUPME et son volet AERAM;

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise les versements des fonds selon les termes et conditions établis à savoir :

- Conclure une entente de prêt avec le client bénéficiaire selon les conditions et termes établis et en vigueur;
- Procéder aux versements des prêts;
- Autoriser le directeur général, monsieur Kamal El-Batal, de signer les ententes de prêts avec les bénéficiaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-12-229

OBJET : Liste de la correspondance au 16 décembre

Aucune correspondance n'a été signalée.



N° de résolution
ou annotation

2020-12-230

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

OBJET : Adoption des comptes payés et à payer du 26 novembre au 16 décembre 2020

Il est proposé par Madame Marlene Cordato
Mairesse de Ville de Boisbriand
appuyé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine

QUE les comptes payés et à payer, acceptés par les membres du conseil pour la période du 26 novembre au 16 décembre 2020 inclusivement, répartis comme suit : 122 137,38 \$ payés 157 017,36 \$ à payer pour un grand total de 279 154,74 \$ soient et sont approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-12-231

OBJET : Convention de quittance et transaction – Dossier no : 700-17-005051-080 - Carrière Saint-Eustache – Ville de Boisbriand et MRC de Thérèse-De Blainville – Ratification de l'autorisation de signature accordée au directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC le 25 novembre 2020

ATTENDU QUE lors de la séance du conseil du 25 novembre 2020, le procureur de la MRC de Thérèse-De Blainville a fourni les explications suffisantes et nécessaires aux membres du conseil quant au projet de la convention de quittance et transaction relative au dossier no : 700-17-005051-080;

ATTENDU les autorisations données « verbalement » au directeur général de la MRC par les membres du conseil de la MRC lors de la séance du 25 novembre dernier pour qu'il signe le projet de la convention de quittance et transaction no : 700-17-005051-080;

Il est proposé par Monsieur Eric Westram
Maire de Ville de Rosemère
appuyé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville :

- Approuve le projet de la convention de quittance et transaction relative au dossier no : 700-17-005051-080;
- Ratifie la signature du directeur général et secrétaire-trésorier à la suite de la signature de ladite convention de quittance et transaction;
- Autorise le directeur général d'enclencher le processus de modification du SAD de la MRC une fois la Ville de Boisbriand la saisisse officiellement par résolution et en vue d'inclure les activités de carrières et dépôt à neige pour le lot 5 467 452 du cadastre du Québec et dépôt à neige pour le lot 5 517 017 du cadastre du Québec;
- Autorise le directeur général de la MRC à signer, pour et au nom de la MRC de Thérèse-De Blainville, tout document jugé nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



N° de résolution
ou annotation
2020-12-232

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

OBJET : Action du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) – Octroi de mandat à Cyclone Design Communications (CDC) – Affiches directionnelles numériques du Patrimoine gourmand de la MRC

ATTENDU la mise en œuvre du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC dont la mise en valeur du Circuit du patrimoine gourmand par le biais des affiches directionnelles physiques et numériques;

ATTENDU QUE durant les dernières années, la MRC a été en mesure d'obtenir divers financements pour réaliser des affiches mettant de l'avant les entreprises du Circuit du patrimoine gourmand, ainsi qu'en faire la promotion;

ATTENDU QUE dans un objectif de cohérence, de valorisation de l'image de ce circuit et pour répondre aux livrables visés par la subvention obtenue, la MRC a sollicité la firme Cyclone Design Communications (CDC) pour l'accompagner dans cet exercice;

ATTENDU cette sollicitation de la firme CDC vise pour objectif de :

- Développer trois propositions graphiques, incluant le logo propre au circuit ou « bonifier » celui-ci;
- Ces identités visuelles doivent être déclinables et malléables pour utilisation variée telle : web, numérique, réseaux sociaux, application mobile, imprimée (ex. panneaux physiques, brochures, et autres);
- Développer et fournir un cahier de charge pour l'utilisation et les déclinaisons de l'identité visuelle;
- Développer des pictogrammes simples et qui s'harmonisent à l'univers graphique en fonction des entreprises agroalimentaires actuellement sur le circuit, mais également avec une vision à long terme;
- Création des montages graphiques (textes, images, pictogrammes) sur les panneaux du circuit;
- Développer des messages promotionnels du circuit en format numérique (affichage numérique dans les municipalités et promotion sur les réseaux sociaux);

ATTENDU l'offre de service de Cyclone Design Communications;

ATTENDU QUE la firme CDC a été retenue par le passé puisqu'elle a déjà réalisé un mandat pour la MRC en 2019, maîtrise déjà le concept du Circuit du patrimoine gourmand, connaît les entreprises membres et c'est une entreprise du territoire de la MRC;

Il est proposé par	Monsieur Guy Charbonneau Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par	Madame Sylvie Surprenant Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse

QUE le conseil de la MRC autorise son directeur général d'octroyer le mandat à la firme Cyclone Design Communications au montant total de 10 425 \$ (plus taxes) et que le financement dudit mandat se fait à même les fonds qui sont disponibles et qui proviennent de l'enveloppe budgétaire du FARR (2018-2019).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



N° de résolution
ou annotation

2020-12-233

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

OBJET : La MRC veut mandater une des villes de la MRC pour deux mandats (Rédaction de devis et appel d'offres public) – Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM)

ATTENDU le Programme d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM) en cours de réalisation;

ATTENDU QUE pour la réalisation des actions du PISRMM entendues par la MRC et le Ministère des Transports du Québec (MTQ), la participation et la collaboration du service de génie civil est indispensable;

ATTENDU QUE c'est la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville (RIPTB) qui est mandatée par la MRC pour coordonner le PISRMM tout comme la campagne de sensibilisation routière;

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine
appuyé par Monsieur Eric Westram
Maire de Ville de Rosemère

QUE le conseil de la MRC mandate la Ville de Boisbriand de la MRC pour superviser sur le plan administratif (processus de rédaction de devis et appel d'offres de service) les deux mandats dans le cadre du PISRMM et en concertation avec la RIPTB et la MRC et à savoir :

- Demande de prix à un professionnel pour la préparation d'un avis d'appel d'offres pour le mandat du PISRMM;
- Octroi de l'appel d'offres du PISRMM et supervision de la réalisation de l'étude.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-12-234

OBJET : Demande d'aide supplémentaire au ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) en matière d'Aide d'urgence aux PME – Programme Aide d'Urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) incluant le volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM)

ATTENDU l'Aide d'urgence aux PME (PAUPME et son volet AERAM) consentie par le gouvernement du Québec dans le contexte de la pandémie Covid-19;

ATTENDU QUE la MRC de Thérèse-De Blainville se trouve dans la zone en alerte maximale (zone rouge) et que les besoins financiers des entreprises sont en croissance continue;

ATTENDU QUE la MRC de Thérèse-De Blainville compte près de 5 000 PME qui traversent des moments pénibles tout comme pour le reste du Québec;

ATTENDU QUE la MRC de Thérèse-De Blainville a bénéficié de deux enveloppes du MEI pour l'Aide d'urgence aux PME, soit une première enveloppe de 1 489 068 \$ déjà répartie et une deuxième enveloppe de 1 508 662 \$ déjà confirmée par le MEI, déjà engagée et qui sera déboursée dès son encaissement;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU QUE les besoins de nos PME s'affluent en quantité et nous avons collectivement la responsabilité de les appuyer et les soutenir dans ces moments difficiles;

ATTENDU QUE les 3 millions de dollars alloués aux PME du territoire de la MRC de Thérèse-De Blainville ont permis de soutenir un maximum de 80 PME sur près de 5 000 PME du territoire et que cela représente à peine 1,6%;

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
 Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Madame Sylvie Surprenant
 Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville :

Demande au gouvernement du Québec par le canal du Ministère de l'Économie et d'Innovation de bien vouloir allouer un montant d'argent supplémentaire pour que la MRC puisse faire face aux besoins et demandes grandissants des entreprises de son territoire dans ce contexte pandémique;

Demande au gouvernement du Québec de bonifier davantage l'Aide d'Urgence aux PME pour qu'elle réponde aux besoins réels des PME dans les différents territoires du Québec;

Invite son directeur général, monsieur Kamal El-Batal, à transmettre la présente à:

- Le premier ministre du Québec, monsieur François Legault,
- Le ministre de l'Économie de l'Innovation, monsieur Pierre Fitzgibbon,
- Le ministre des Finances et député de Groulx, monsieur Eric Girard,
- La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest,
- La ministre de l'Immigration, la Francisation et de l'Intégration, ministre déléguée à la Région des Laurentides, madame Nadine Girault,
- La ministre déléguée au développement économique régional, madame Marie-Ève Proulx,
- Le député de Blainville, monsieur Mario Laframboise,
- La députée de Les Plaines, madame Lucie Lecours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-12-235

OBJET : Appui à la Coalition Santé Laurentides

ATTENDU QUE la population des Laurentides a doublé en quatorze ans s'élevant à plus de 630 850 personnes en 2020 et qu'une croissance d'au moins 6,3% de la population est attendue d'ici 2026, et cela, sans compter les villégiateurs aussi en croissance importante dans la dernière année;

ATTENDU les résultats de l'importante étude de la firme Dameco confirmant l'inadéquation entre les besoins de services de la population de la région des Laurentides et les services offerts, particulièrement en regard des services de santé et de services sociaux;

ATTENDU QUE la région des Laurentides représente 7,4% de la population québécoise, mais que la part du budget du ministère de la Santé et des Services sociaux destinée à la région s'élève seulement à 4,9%. Cet écart de plusieurs millions de dollars est révélateur du déséquilibre et de l'iniquité interrégionale;

ATTENDU QUE faute d'infrastructures cliniques et hospitalières adéquates, des milliers de patients des Laurentides doivent actuellement se rendre, de façon régulière, dans les



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

hôpitaux de Laval et de Montréal pour recevoir des services, contribuant ainsi à la congestion du réseau routier métropolitain;

ATTENDU QUE les rénovations hospitalières des dernières années n'ont pas permis de répondre à l'augmentation du volume d'activités médicales requis;

ATTENDU QUE le rapport de la Vérificatrice générale du Québec en 2018 portant sur l'Hôpital régional de Saint-Jérôme (HRSJ), vaisseau-amiral de l'organisation hospitalière de la région, fait mention de l'état de désuétude de l'infrastructure et que la situation perdure depuis, parfois même de manière encore plus négative;

ATTENDU QUE plusieurs acteurs du milieu hospitalier et du milieu politique se questionnent quant à la progression des projets des réaménagements nécessaires et se surprennent qu'après plus de deux ans suivant la première annonce de modernisation de l'HRSJ en août 2018, peu d'avancement soit survenu;

ATTENDU QUE plusieurs partenaires régionaux ont constaté un changement majeur dans l'échéancier du CISSS qui fait reculer la réalisation du projet de l'HRSJ à 2029-2030, si aucun retard ne survient;

ATTENDU QUE seuls trois hôpitaux de la région (Mont-Laurier, Saint-Eustache et Saint-Jérôme) seront modernisés dans la deuxième moitié de la décennie 2020 et qu'il n'y a aucune perspective pour les trois autres centres hospitaliers de la région (Sainte-Agathe-des-Monts, Lachute et Rivière-Rouge);

ATTENDU QUE le premier ministre du Québec, dans différentes déclarations, dont une remontant à juillet 2020, soutient que la population des Laurentides doit pouvoir compter sur une couverture adéquate de soins de santé et une consolidation de l'HRSJ;

ATTENDU QUE le ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Christian Dubé, a déclaré suite à un reportage de Radio-Canada du 23 novembre 2020 qu'il s'engageait à revoir l'accélération des travaux de modernisation de l'HRSJ;

ATTENDU QU'il est vital d'établir une vision cohérente du système de santé laurentien pour moderniser son réseau et qu'il faut mettre fin dès maintenant à la culture du saupoudrage qu'opère le CISSS des Laurentides;

ATTENDU QUE le Conseil des préfets et élus de la région des Laurentides (CPÉRL) a adopté à l'unanimité lors de sa rencontre du 27 novembre 2020, une résolution (numéro CPÉRL-06-03) le plan de mise sur pied d'une Coalition Santé Laurentides, dont l'objectif est de mettre en lumière le besoin accru de moderniser dès maintenant les infrastructures hospitalières devenues vétustes de la région et de rehausser le financement permettant un accroissement de la qualité et de la sécurité des soins auxquels ont droit la population des Laurentides;

ATTENDU QUE la Coalition Santé Laurentides sera formée de différents partenaires élus, médicaux et hospitaliers, d'affaires et d'organismes communautaires qui appuieront la demande de consolidation et de modernisation des centres hospitaliers des Laurentides et de l'HRSJ;

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine
appuyé par Monsieur Eric Westram
Maire de Ville de Rosemère

D'adhérer officiellement à la Coalition Santé Laurentides;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

D'appuyer la Coalition Santé Laurentides et ses revendications en ajoutant la voix des élus de la MRC de Thérèse-De Blainville à celle du CPÉRL et des partenaires laurentiens afin d'exiger le rattrapage et l'accélération des travaux de modernisation des six centres hospitaliers des Laurentides et le respect du calendrier d'agrandissement et de modernisation de l'HRSJ;

D'enjoindre les municipalités de la MRC de Thérèse-De Blainville de soutenir par résolution la Coalition lors de leur premier conseil de 2021 et de prendre une part active à cette mobilisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-12-236

OBJET : Appui à l'organisme Écoute agricole – Processus d'admissibilité au Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) des Laurentides

ATTENDU QUE la région des Laurentides compte près de 1 260 entreprises agricoles et un nombre de plus de 1 800 producteurs et productrices agricoles;

ATTENDU QUE plusieurs études canadiennes et québécoises démontrent que la détresse psychologique, le stress, l'anxiété et de nombreux autres problèmes reliés à la santé mentale sont présents chez une proportion beaucoup plus élevée de producteurs, comparativement à la population;

ATTENDU QU'une étude effectuée auprès d'agriculteurs québécois (Lafleur et Allard, 2006) met en lumière que 75% des agriculteurs consultés étaient régulièrement stressés et que 50% ont un niveau élevé de détresse psychologique, comparativement à 20% pour la population;

ATTENDU QUE la même étude révèle aussi que 5,7% des producteurs ont pensé sérieusement à mettre fin à leurs jours dans la dernière année, comparativement à 3,9% dans la population en générale;

ATTENDU QUE le soutien psychologique pour les producteurs est identifié comme un besoin important dans la communauté agricole et souligné dans plusieurs Plan d'aménagement de la zone agricole (PDZA) de plusieurs MRC;

ATTENDU QUE l'organisme Écoute agricole a été fondé par des gens de la communauté agricole et ancré dans son milieu, offre depuis 2015, un service de travailleur de rang gratuit et confidentiel aux agriculteurs et agricultrices, leur famille, les employés et intervenants agricoles dans la région des Laurentides;

ATTENDU QUE les travailleurs de rang sont des intervenants psychosociaux faisant principalement de la relation d'aide et des interventions et se déplaçant dans les milieux de vie de la clientèle;

ATTENDU QU'en 2019-2020, l'organisme est venu en aide auprès de 117 personnes et a effectué plus de 470 interventions;

ATTENDU QUE depuis 2015, de nombreux partenaires, dont les MRC, ont appuyé financièrement la mission de l'organisme;

ATTENDU QUE pour assurer une pérennité financière adéquate et récurrente, Écoute agricole devrait être reconnu par le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC);



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

Il est proposé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Madame Marlene Cordato
Mairesse de Ville de Boisbriand

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville appuie l'organisme Écoute agricole des Laurentides dans sa démarche de reconnaissance auprès du PSOC;

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville invite nos partenaires du Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides de bien vouloir considérer cette reconnaissance de l'organisme Écoute agricole par le PSOC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-12-237

OBJET : Autorisation de signature par le directeur général – Accord de regroupement pour la campagne Laurentides en emploi (CLE)

ATTENDU la campagne Laurentides en emploi a brusquement été arrêtée au printemps dernier, conséquence de l'incertitude collective suivant la pandémie et durant cet automne, les partenaires ont réitéré l'importance de poursuivre les actions en employabilité, et ce, malgré l'instabilité économique persistante;

ATTENDU QU'en fait, les besoins de main-d'œuvre restent constants dans les Laurentides, et ce, malgré les pertes d'emplois et la fermeture de certains commerces et en référence au slogan " J'achète local ", " Je travaille local " amène la réflexion autour du mode de vie, de la communauté de proximité, de ses opportunités et de son rapport au travail;

ATTENDU QUE l'objectif du projet proposé consiste à aborder l'employabilité dans les Laurentides à travers les métiers en demande sur le territoire afin de démontrer l'éventail de possibilités en termes de diversité d'emplois et de milieux de vie et que tout ça, c'est possible dans la région des Laurentides;

ATTENDU QUE cette campagne publicitaire, sous la bannière Laurentides en emploi, consisterait principalement à la création d'une dizaine de capsules vidéo, d'une campagne web et d'animation de réseaux sociaux entourant les capsules et les emplois disponibles en région;

ATTENDU QUE le comité des partenaires sera beaucoup plus actif dans le projet et aura comme mandat de faire des recommandations sur les sujets et l'angle d'approche approprié sera en fonction des réalités particulières des 8 territoires composant la région des Laurentides et des différents secteurs économiques;

ATTENDU QUE les métiers choisis devront être en demande dans au moins 3 territoires de la région. Chaque capsule à propos d'un métier pourrait aborder 3 entreprises sur 3 territoires. Chaque territoire serait valorisé sous un angle différent 3 ou 4 fois au total à travers les 10 capsules et une trentaine d'entreprises seront présentées;

ATTENDU QUE les métiers choisis devront être diversifiés (métier universitaire, technicien, manœuvre) à dominance féminine ou masculine, dans différents types d'entreprises ou organismes afin de présenter une variété de visages et de milieux de travail;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU QUE ces capsules seront diffusées sur le web et le site internet <https://laurentidesenemploi.ca>. Les capsules devront également permettre de rediriger l'auditeur vers les sites des partenaires (entreprises, MRC, site d'emploi, etc.);

ATTENDU QUE le projet prévoit également un service de relation publique numérique pour une durée de 10 à 12 semaines selon le budget. Ceci pourrait contenir :

- L'animation du site Facebook et LinkedIn et d'autres plateformes proposées;
- Développer le contenu et publier deux publications par semaine;
- Répondre aux demandes des partenaires, participants et citoyens et les référer vers les ressources existantes;
- Développer le modèle d'infolettre et la base de données associés à Laurentides en emploi;
- Développer le contenu de la première infolettre;

ATTENDU QUE le projet prévoit des activités pour les entreprises, Connexion Laurentides, en tant que plateforme régionale de concertation pour les entreprises et les organisations à caractère économique, peut contribuer au projet Laurentides en emploi de plusieurs façons;

ATTENDU QU'en s'insérant dans des projets déjà en cours de développement, notamment avec Connexion Laurentides, la campagne Laurentides en emploi peut bénéficier de tous les leviers mis à sa disposition pour présenter des entreprises et des emplois inspirants;

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
 Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Monsieur Gilles Blanchette
 Maire de Ville de Bois-des-Filion

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise son directeur général, monsieur Kamal El-Batal, à signer, pour et au nom de la MRC de Thérèse-De Blainville, l'accord de regroupement pour la campagne des Laurentides en emploi;

QUE la participation de la MRC dans cette campagne pourrait être soit financière ou en service et pour un montant total n'excédant pas l'équivalent de 4 000 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-12-238

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Marlene Cordato
 Mairesse de Ville de Boishriand
appuyé par Monsieur Jean Comtois
 Maire de Ville de Lorraine

DE lever la présente réunion à 15h40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Richard Perreault, Préfet

Kamal El-Batal, directeur général
et secrétaire-trésorier

16 décembre 2020



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

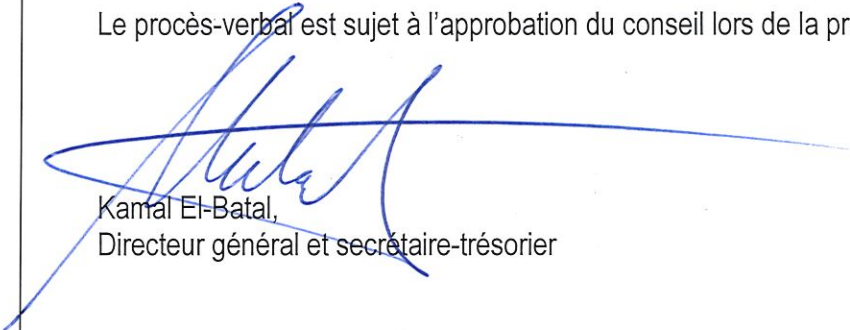
N° de résolution
ou annotation

Certificat de disponibilité de fonds :

Je, soussigné, Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par la présente que la MRC de Thérèse-De Blainville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions 2020-12-221 à 2020-12-238 lesquelles ont été adoptées à l'assemblée tenue le 16 décembre 2020.

Émis le 16 décembre 2020 conformément aux dispositions de l'article 961 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, ch. C-27.1).

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de la prochaine séance.



Kamal El-Batal,
Directeur général et secrétaire-trésorier